

Le communiqué du Conseil des ministres du 6 juin 2017

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, mardi 6 juin 2017, à 8 heures 30 minutes, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat adresse, au nom de la nation, ses vives félicitations à la communauté catholique pour la célébration la Pentecôte marqué par le pèlerinage marial de Popenguine, fête chrétienne qui conclut officiellement le temps pascal.

Le Président de la République adresse ses sincères condoléances, celles du Gouvernement au Ministre de l'intérieur, à l'occasion de la disparition de sa mère et prie pour son repos éternel au paradis.

Abordant la consolidation du secteur de l'Elevage, le Chef de l'Etat félicite le Ministre de l'Elevage et des Productions animales, l'ensemble des éleveurs et autres acteurs du secteur, pour les performances remarquables réalisées ces dernières années, en matière de production, de renforcement et de diversification des filières.

En effet, rappelant l'importance primordiale qu'il accorde à l'autosuffisance du Sénégal en lait et en produits laitiers, ainsi qu'à la consolidation d'une véritable industrie laitière, compétitive, de qualité et créatrice d'emplois, le Président de la République demande au Gouvernement de veiller à la mobilisation de moyens financiers, scientifiques et techniques, et à l'ancrage durable d'un système moderne de collecte et de conservation, dans les sites de production, en particulier dans la zone sylvo-pastorale.

En outre, le Chef de l'Etat indique au Gouvernement la nécessité de la mise en place d'un cadre incitatif approprié, en vue de soutenir le développement des entreprises locales de production et de transformation de produits laitiers, et de promouvoir davantage la consommation intérieure de la production nationale, à travers la mise à contribution des réseaux de la grande distribution, de plus en plus présents à Dakar et dans certaines régions.

En cette période de ramadan, le Président de la République demande au Gouvernement d'assurer l'effectivité des contrôles systématiques de la qualité des produits alimentaires, pour éviter la mise sur le marché de produits périmés, non conformes ou contaminés, et de veiller à la régulation

optimale des marchés des produits stratégiques, comme le ciment et la farine.

Appréciant la place centrale de l'économie numérique dans le Plan Sénégal Emergent, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à finaliser, dans les meilleurs délais, le processus d'actualisation du Code des télécommunications, et à veiller au renforcement institutionnel et financier du Fonds de Développement du Service universel des Télécommunications (FDSUT). Il invite également le Premier Ministre à accélérer la mise en place du Conseil national du Numérique, et à entretenir un dialogue régulier avec les acteurs privés et professionnels du secteur, au regard de l'impératif de l'implication des entreprises locales dans le développement des projets publics.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, en informant le Conseil de sa participation, le 4 juin 2017, à Monrovia, au 51^{ème} Sommet de la CEDEAO, et de la visite de travail qu'il effectuera à l'Union Européenne, à Bruxelles, en France et en Allemagne.

Le Premier Ministre a fait le point de l'agenda législatif du Gouvernement, avant de rendre compte de la coordination et du suivi de l'action gouvernementale.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

- Projet de loi modifiant la loi n° 2006-03 du 04 janvier 2006 portant création d'un établissement public à statut spécial dénommé « Caisse de dépôts et consignation ».

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris la décision suivante :

- Madame Fatimata SYLLA, Cadre de banque, est nommée Président du Conseil de Surveillance de l'Agence nationale des Chemins de Fer (ANCF).

Le Ministre Porte-parole du Gouvernement